

Le très hon. M. St-Laurent: Nous présentons cette motion afin d'établir dès maintenant qu'à compter du 7 février nous pourrions poursuivre l'étude des résolutions et des lois requises en vue de mettre à exécution l'accord visant l'union de Terre-Neuve avec le Canada. Cet accord pose comme condition expresse de son entrée en vigueur et de la réalisation de l'union, la sanction par Sa Majesté d'un projet de loi du Parlement du Royaume-Uni confirmant la mesure adoptée par le Parlement du Canada et par le gouvernement de Terre-Neuve pour ratifier les termes de l'accord. Cette façon de procéder exige que la Chambre adopte tout d'abord une résolution, celle-là même qui figure, aujourd'hui, sous le titre *Avis de motion du Gouvernement*. Ce projet de résolution doit obligatoirement précéder la présentation d'un bill, quel qu'il soit, car un projet de loi ratifiant cet accord imputera des frais au Fonds du revenu consolidé. Il faut aussi que le bill lui-même franchisse les étapes normales, tant à la Chambre qu'à l'autre endroit, avant qu'il devienne loi. Il ne serait pas bon, croyons-nous, de saisir de cette question le Parlement du Royaume-Uni avant que le Parlement canadien ait exprimé le sentiment des Canadiens à l'égard de l'union. Aux termes du Statut de Westminster, le Parlement du Royaume-Uni ne saurait s'occuper de cette affaire avant de recevoir une adresse conjointe de la Chambre et du Sénat priant Sa Majesté de soumettre au Parlement du Royaume-Uni le projet de loi nécessaire.

A Londres, il y a quelques mois, j'ai pu discuter cette question avec certains membres du gouvernement du Royaume-Uni. Ils m'ont dit qu'on voudrait là-bas disposer d'au moins trois semaines pour étudier ce projet au Parlement britannique après que nous aurons, de notre côté, pris les mesures qui s'imposent.

Il est donc urgent que nous abordions cette question afin de déterminer au plus tôt quelles sont les vues du Parlement du Canada au sujet des conditions de l'union que nous avons signées en décembre dernier. C'est pour cette raison, quand j'ai annoncé aux journalistes la date de l'ouverture de la présente session, que je leur ai dit qu'elle débiterait un mercredi au lieu d'un jeudi, comme on l'a fait depuis plusieurs années, afin de pouvoir consacrer une couple de jours au débat sur l'Adresse avant de demander au Parlement de l'interrompre pour étudier la question de Terre-Neuve. Nous avions l'intention de le lui demander au moment désigné dans la motion qui figure au *Feuilleton*.

Après avoir donné cet avis de motion, j'ai appris que plusieurs membres des deux côtés de la Chambre jugeaient qu'il n'était pas nécessaire de commencer l'étude de la question de Terre-Neuve le 31 janvier pour y donner

tout le temps voulu, et qu'ils désiraient consacrer au moins toute une autre semaine au débat sur l'Adresse avant de le différer.

Je suis d'avis que, règle générale, les travaux de fond au Parlement avancent plus vite lorsqu'il n'y a pas trop de chicane sur des points de procédure. J'imagine que l'étude de la question de Terre-Neuve sera aussi avancée au bout d'une semaine ou d'une quinzaine si nous nous rendons aux désirs des honorables députés qui veulent consacrer une autre semaine au débat sur l'Adresse.

J'ai présenté cette motion, afin qu'il soit décidé que nous entreprendrions l'étude de cette question, le 7 février. Nous pourrions alors avertir les légistes du Royaume-Uni de ce changement et nous avons l'espoir que nous ne tarderons pas nécessairement de ce fait, si le Parlement approuve l'accord, à leur envoyer les documents qu'il faut au Parlement du Royaume-Uni pour étudier la question convenablement.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. St-Laurent) et les autres membres de la Chambre peuvent être assurés de mon entière collaboration, à titre de chef de l'opposition, et de celle de mes collègues en ce qui concerne les questions de procédure susceptibles de faciliter nos travaux; cependant, cette collaboration ne va pas jusqu'à la dérogation, sans motifs suffisants, à des coutumes bien établies. Ceux qu'invoque le premier ministre ne le justifient nullement de présenter cette motion aujourd'hui. Je signale que dans toute l'histoire de la Chambre des communes, non seulement ici, mais dans d'autres chambres depuis la Confédération, lorsque le débat sur le discours du trône s'est poursuivi sans interruption, il s'est presque toujours terminé dans la limite de temps qui s'écoulerait d'ici vendredi prochain.

Des voix: Non, non.

M. Drew: Certains honorables députés fondent leurs opinions sur ce qui s'est passé récemment, mais s'ils consultent les archives, ils verront que ce n'est pas la coutume. (*Exclamations.*)

Je ne m'étonne pas que d'honorables députés de l'autre extrémité de la Chambre aient de la difficulté à suivre le débat, alors qu'il semble si difficile pour certains d'entre eux de ne pas exprimer à haute voix leurs pensées.

La motion dont nous sommes présentement saisis a pour effet de terminer le débat sur l'Adresse avant qu'aucun membre de la Chambre sache si ce débat durera encore vendredi prochain. Il suffit de consulter le *hansard* pour constater que le fait d'ajourner un débat pour le reprendre plus tard, en remettant à l'étude la question en cause,